

UNIVERSITÉ DE LA ROCHELLE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Le recueil des actes administratifs est consultable aux services centraux de l'université (Technoforum, 23 avenue Albert Einstein, BP 33060, 17031 LA ROCHELLE), ainsi que sur le site internet de l'université (www.univ-larochelle.fr/-Recueil-des-actes-administratifs-.html).

Les délibérations et arrêtés publiés peuvent être consultés dans leur intégralité aux services centraux (Technoforum – secrétariat général – porte 212).

TABLE DES MATIÈRES

ARRÊTÉS..... 5783

Arrêté n° 2018-104 du 19 février 2018 portant nomination du jury de validation des acquis de l'expérience en vue de l'obtention de tout ou partie de la licence professionnelle du domaine droit, économie, gestion, mention activités juridiques spécialité droit, gestion et comptabilité de l'entreprise
..... 5783

ARRÊTÉS

Arrêté n° 2018-104 du 19 février 2018 portant nomination du jury de validation des acquis de l'expérience en vue de l'obtention de tout ou partie de la licence professionnelle du domaine droit, économie, gestion, mention activités juridiques spécialité droit, gestion et comptabilité de l'entreprise

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-3, L. 613-4 et R. 613-32 et suivants,
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle, notamment son article 11,
Vu les propositions de monsieur le doyen de la Faculté de Droit, de Science Politique et de Gestion,

ARRÊTE

Article 1

Le jury chargé d'étudier les demandes de validation des acquis de l'expérience en vue de l'obtention de tout ou partie de la licence professionnelle du domaine droit, économie, gestion, mention activités juridiques spécialité droit, gestion et comptabilité de l'entreprise est composé pour l'année universitaire 2017-2018 de :

- Bruno Rivière, professeur associé, président
- Anne Cathelineau-Roulaud, maître de conférences,
- Matthieu Gascard, dirigeant d'entreprise

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage.

Article 3

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 19 février 2018.

Le président

Jean-Marc Ogier

